



Premier Forum international de l'environnement à l'intention des organismes de bassin



Vers une gouvernance durable de l'eau douce
PNUE, Nairobi (Kenya), 26-28 novembre 2014

Résumé du Président¹

Les principales parties prenantes de la gestion des bassins d'eau douce du monde entier, à savoir les ministres des ressources en eau et de l'environnement, les directeurs des organismes de bassin et des ressources en eau, les chefs des délégations nationales auprès des organismes de bassins transfrontaliers, les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales compétentes, les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement, la société civile et les milieux académiques, se sont réunis à l'occasion du premier Forum international de l'environnement à l'intention des organismes de bassin². Le Forum s'est déroulé à Nairobi (Kenya) du 26 au 28 novembre 2014. Des réunions régionales de consultation pré-session pour l'Afrique et les Amériques se sont tenues le 25 novembre 2014.

Le Forum avait essentiellement pour but de renforcer les organismes de bassin en tant que pièces maîtresses d'une bonne gouvernance de l'environnement. Lors du volet technique, qui s'est déroulé les 26 et 27 novembre, les participants ont échangé leurs points de vue et donné un aperçu de l'importance d'une gouvernance durable des eaux douces, s'articulant autour de quatre grands thèmes :

- 1. Qualité de l'eau et santé des écosystèmes;*
- 2. Liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation et adaptation aux changements climatiques;*
- 3. Législations et réglementations en matière d'environnement;*
- 4. Défis institutionnels.*

Le volet technique a été suivi d'un débat de haut niveau le 28 novembre 2014, au cours duquel les participants ont délibéré de la voie à suivre sur la base des discussions tenues dans le cadre du volet technique. Le résumé ci-dessous met en exergue leurs principaux messages.

1. Importance d'une gouvernance durable des eaux douces

Les participants ont souligné l'importance d'une gouvernance durable des eaux douces, compte tenu de l'état préoccupant des ressources mondiales en eaux douces et du programme de développement pour l'après-2015. Ils ont souligné que la gestion des bassins avait pris un tour positif dans beaucoup de pays et que de nombreuses expériences menées dans le monde entier montraient qu'une gestion intégrée et rationnelle des ressources en eau au niveau des bassins était devenue indispensable. Ils ont cependant souligné qu'une gestion durable des bassins exigeait des engagements

¹ Ce résumé présente les vues et suggestions des participants. Il ne constitue pas un texte négocié et ne fait que refléter l'opinion générale et la pensée des participants. Il ne représente pas nécessairement la position des pays ou des institutions concernés et ne constitue pas un consensus sur chacune des questions abordées.

² Le premier Forum international de l'environnement à l'intention des organismes de bassin, convoqué par le Réseau international des organismes de bassin, a été organisé en partenariat avec l'Organisation des États américains (OEA), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), le Partenariat mondial de l'eau, la Convention de Ramsar relative aux zones humides et la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU.

renouvelés et à long terme de la part des gouvernements et des parties prenantes régionales, nationales et locales, ainsi que de la communauté internationale, pour être en mesure de relever les multiples défis environnementaux, économiques et sociaux qui se profilaient.

- Les organismes de bassin sont les dépositaires de ressources vitales pour l'humanité et ils pourraient contribuer pour beaucoup à l'atténuation de la pauvreté et à l'instauration d'une prospérité partagée.
- La protection et la restauration des écosystèmes d'eau douce devraient être considérées comme prioritaires pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau.
- La coopération entre toutes les parties prenantes, aux niveaux international, régional, national et local, ainsi qu'entre pays riverains, doit être renforcée.
- L'harmonisation et la coordination des directives et stratégies pertinentes pour protéger la qualité de l'eau doivent se poursuivre afin de garantir la santé des écosystèmes, en établissant des directives mondiales sur la qualité de l'eau et une terminologie commune pour l'évaluation des écosystèmes, en s'appuyant pour ce faire sur l'ensemble des connaissances scientifiques et autochtones, en vue d'élaborer des critères universellement acceptés.
- Les plans-cadres pour la gestion des bassins devraient comporter des objectifs clairs à long terme et être dotés de capacités et de ressources techniques et financières suffisantes; et ils devraient être assortis d'une politique d'association des parties prenantes et de coopération en matière de collecte de données, partage de l'information et surveillance globale de la qualité de l'eau, conformément aux principes du droit international.

2. Amélioration de la résilience des bassins d'eau douce

La mise en place de moyens pour évaluer et surveiller les ressources en eau douce et les écosystèmes connexes, et le renforcement des moyens existants, sont indispensables. La gestion à l'échelle des bassins, assortie de systèmes d'information, peut être une source de renseignements immédiatement accessibles et communicables, de nature à faciliter le dialogue entre parties prenantes, améliorer les modèles de développement, guider les décisions de politique générale et étayer la mise au point d'outils analytiques et la fixation de points de repère entre organismes de bassin.

- Dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques, la coopération transfrontière et à l'échelle des bassins permet de réduire les coûts, de prévenir les effets négatifs d'une adaptation unilatérale et l'émergence de conflits. Les organismes de bassin peuvent jouer un rôle de premier plan dans cette coopération ainsi que dans l'adaptation globale aux changements climatiques.
- Il faudrait renforcer les systèmes d'information intégrés sur l'eau à l'échelle des bassins, ou en mettre en place s'il n'en existe pas encore, afin de pouvoir rassembler des données sur les eaux douces et les écosystèmes connexes et réaliser des évaluations approfondies à l'appui d'une utilisation durable des ressources en eau douce et de la gestion des pressions qui s'exercent sur l'environnement, telles que les changements climatiques.
- Il faudrait encourager l'échange continu de données d'expérience; promouvoir un langage, une terminologie et des indicateurs communs; et réaliser des évaluations conjointes selon des modalités convenues.

- L'adaptation reposant sur les écosystèmes devrait être prioritaire dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques au niveau des bassins, pour en améliorer la résilience et en réduire la vulnérabilité.

3. Liens entre l'eau, l'alimentation et l'énergie

Les participants ont évoqué la multitude de travaux en cours sur les liens entre l'eau, l'alimentation et l'énergie et donné de nombreux exemples de bonnes pratiques en provenance du monde entier. Ils ont souligné que la coopération entre tous les secteurs, y compris entre le secteur public et le secteur privé, était cruciale au niveau des bassins pour assurer une utilisation durable des ressources et une bonne gestion des rapports entre l'eau, l'énergie et l'alimentation.

- Il faudrait qu'un dialogue permanent s'instaure entre les organismes de bassin pour qu'ils puissent échanger périodiquement des données et des informations pertinentes.
- Il est également nécessaire d'établir et d'entretenir de solides partenariats intersectoriels afin d'améliorer la sécurité énergétique, hydrique et alimentaire; de mieux préserver l'intégrité des écosystèmes; de favoriser les synergies; d'éviter autant que possible les mauvais compromis et de sous-tendre le développement durable.
- Il faudrait mettre en place des mécanismes de coordination solides, clairement mandatés pour assurer la coordination entre tous les secteurs économiques, ainsi que des partenariats entre parties prenantes.
- Les participants ont également appelé à un dialogue sur les relations qu'entretiennent les organismes de bassin avec les décideurs ainsi que sur la participation des exploitants agricoles et de toutes les autres parties prenantes, une telle participation procurant souvent des bienfaits inattendus, y compris des bénéfices économiques.

4. Législations et réglementations

Une nouvelle perception des liens entre l'eau, les écosystèmes et la biodiversité se fait jour au sein des instances politiques associées aux accords multilatéraux sur l'environnement et, si l'eau a longtemps été considérée comme un pivot pour la conservation et l'utilisation judicieuse de la biodiversité, on préfère aujourd'hui se demander comment la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques peuvent offrir des solutions pour parvenir à une utilisation durable des eaux douces, y compris la réduction des risques liés aux catastrophes d'origine hydrique. Il ne s'agit pas de « réinventer la roue ». Des progrès techniques considérables ont déjà été faits dans le cadre de divers accords multilatéraux sur l'environnement, notamment dans le cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention d'Helsinki) de 1992 adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU. Ces progrès concernent, entre autres, les meilleures pratiques, les orientations techniques, les normes environnementales et écologiques, et les modes de communication susceptibles de faciliter le développement de la pratique des organismes de bassin.

- La prise en compte des considérations environnementales dans le droit de l'eau (pour des lois « plus vertes ») et dans les régimes juridiques applicables aux bassins est essentielle au vu des pressions qui s'exercent déjà sur l'environnement et de celles qui s'exerceront à l'avenir.

- La protection et la restauration des écosystèmes d'eau douce devraient être intégrées dans les régimes juridiques, mandats, stratégies et plans de gestion des organismes de bassin, à l'échelle des bassins locaux, nationaux ou transfrontières de cours d'eau, lacs et aquifères, y compris les eaux côtières connexes.
- Il est nécessaire de mieux faire connaître le droit international de l'environnement à l'échelon national, et il est particulièrement important de renforcer les capacités des principaux décideurs nationaux dans ce domaine.
- En faisant mieux ressortir et en intensifiant les synergies entre les diverses obligations imposées par le droit international de l'environnement, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement et les régimes juridiques applicables aux bassins, on pourrait aider les organismes de bassin et les gouvernements à négocier et mettre en œuvre plus efficacement les accords sur l'environnement.
- Les organismes de bassin se caractérisent par une grande diversité de structures et de mandats. L'une des principales difficultés qu'ils doivent surmonter est d'acquérir la confiance nécessaire en leur efficacité, leurs capacités et leurs compétences, en se fondant sur un authentique attachement aux valeurs environnementales. Cette confiance doit reposer sur une communication cohérente et sur une participation large et effective de l'ensemble des parties prenantes.
- Pour sauvegarder l'intégrité des bassins et de leurs écosystèmes, il est essentiel de reconnaître la complémentarité entre deux principes, celui d'une « utilisation raisonnable et équitable » et celui d'une « absence de dommage significatif ».

5. Renforcement des organismes de bassin

Les organismes de bassin jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la gouvernance de l'environnement car ils sont à même de coordonner les travaux des pays riverains, des partenaires internationaux au développement, des autorités locales, des entreprises privées et des autres parties prenantes, au niveau des bassins, afin d'impulser une action cohérente en vue de la réalisation des objectifs environnementaux communs et de promouvoir une utilisation durable des eaux douces dans le monde entier.

- Les participants ont souligné qu'il fallait poursuivre les réformes institutionnelles et politiques engagées au niveau des bassins et créer des conditions propices au développement des capacités, à l'association des organisations communautaires et aux investissements du secteur privé.
- La disponibilité de données sur la qualité de l'eau et les écosystèmes est critique, car elle constitue un préalable à une injection majeure de capitaux dans le secteur de l'eau et à l'intéressement des parties prenantes; elle est aussi vitale pour la mise en place de stratégies d'intervention en cas d'urgence.
- D'une manière générale, il faudrait accroître les possibilités de financement des organismes de bassin en faveur de l'environnement.
- Les conflits et chevauchements des rôles et responsabilités au niveau des bassins peuvent entraver et compliquer la gestion des ressources des bassins. Les participants ont souligné le besoin de coordonner, harmoniser et rationaliser les institutions et leurs objectifs à l'échelle des bassins.
- Il est nécessaire d'intensifier les relations entre les organismes de bassin et les décideurs à tous les niveaux.

6. La voie à suivre

- Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) devrait, en tant que principale autorité mondiale en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies, de même que ses organisations partenaires, continuer d'appuyer les organismes de bassin et de leur donner l'occasion de collaborer dans le but d'instaurer une gouvernance durable des eaux douces, et notamment d'améliorer leur participation à l'élaboration des politiques mondiales en matière d'environnement, au sein d'instances telles que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres conventions et activités pertinentes pour une gestion durable des eaux douces. Les participants ont préconisé un débat sur la gouvernance durable des eaux douces à la prochaine session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.
- Il conviendrait d'appuyer et de renforcer encore le Réseau international des organismes de bassin et autres réseaux pertinents afin d'améliorer le partage de l'information, de données d'expérience, de compétences et de bonnes pratiques, en vue d'améliorer la gouvernance des eaux douces à tous les niveaux.
- De nombreux participants, en particulier de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ont invité le PNUE et ses partenaires à soutenir et faciliter les forums régionaux pour une gouvernance durable des eaux douces.
- Le PNUE, le Réseau international des organismes de bassin et d'autres organisations partenaires devraient s'appuyer sur les résultats du premier Forum international de l'environnement à l'intention des organismes de bassin et poursuivre cette importante initiative en vue d'une gouvernance durable des eaux douces. L'Égypte a offert d'accueillir le deuxième Forum.